

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Exercice 2005 - Affectation des résultats**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal et de chacun des budgets annexes, à la clôture de l'exercice 2005.

Le Compte Administratif 2005 que vous venez d'approuver a, en effet, permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le Budget Supplémentaire 2006. Je vous précise que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au Compte Administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Par ailleurs, des modifications ont été apportées à l'instruction budgétaire et comptable M14 à compter du 1er janvier 2006. En particulier, les provisions réglementaires constatées au compte 145 ont été abandonnées au profit d'un régime de provisionnement obligatoire basé sur l'existence des risques réellement encourus par la collectivité.

En 2006, l'affectation du résultat de l'exercice 2005 doit donc exceptionnellement tenir compte de cette nouvelle mesure : ainsi, le résultat d'investissement est repris, minoré du montant figurant à l'ancien compte 145 ; parallèlement, le résultat de fonctionnement est majoré de cette somme.

Enfin, les résultats de La Vapeur seront affectés au budget principal et non au budget annexe, ce dernier ayant été supprimé en 2006.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés pour financer des dépenses nouvelles ou en une dotation complémentaire en réserves.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2005 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé du budget principal :	20 677 030,35 €
Résultat comptable de La Vapeur :	45 340,94 €
Reprise du compte 145 "provisions réglementées"	776 253,54 €

Besoin de financement :	21 498 624,83 €
- de la section d'investissement du budget principal	10 450 274,80 €
- des restes à réaliser d'investissement	2 516 092,91 €
- de la section d'investissement du budget de "La Vapeur"	45 340,94 €
- dû à la reprise du compte 145 "provisions réglementées"	776 253,54 €

Besoin de financement net :	13 787 962,19 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2005	13 787 962,19 €
Financement des propositions nouvelles et des restes à réaliser de la section de fonctionnement	7 710 662,64 €

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Déficit de fonctionnement :	306,09 €
Excédent d'investissement :	306,09 €

Décision d'affectation

Le résultat de fonctionnement étant déficitaire, il n'y a pas de possibilité d'affectation. Le besoin de financement de la section de fonctionnement se trouve comblé par l'excédent d'investissement, par l'intermédiaire du virement interne.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	6 262,10 €
Besoin de financement :	
- de la section d'investissement	5 480,26 €
- des restes à réaliser :	781,84 €

	6 262,10 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2005	6 262,10 €
---	------------

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Résultat de l'exercice :	393 073,61 €
Besoin de financement :	
- de la section d'investissement	392 134,07 €
- des restes à réaliser :	939,54 €

	393 073,61 €

Décision d'affectation

Comblement du besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2005	393 073,61 €
---	--------------

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

Les sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe sont équilibrées et ne nécessitent aucune affectation de résultat.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT